



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 5123

Texte de la question

M. André Wojciechowski appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur le fait que l'arrivée des entreprises chinoises sur la scène mondiale n'est plus un mythe mais une réalité, ainsi, au-delà de la très médiatisée prise de participation de China Investment dans Blackstone, on relève également vingt-cinq opérations d'acquisitions ou de primes de participation significatives dont les deux tiers en Europe réalisées par des PME. L'opportunité que présente l'engouement des groupes chinois pour le marché européen pourrait se révéler profitable pour l'économie française : reprises et redynamisation de marques délaissées, investissements dans des secteurs traditionnels équipementiers mécaniques et industriels, meubles etc. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions mises en place ou à venir afin que notre économie bénéficie de ces créations d'emplois nouvelles et de ces richesses en Europe.

Texte de la réponse

Relativement peu présentes jusqu'en 2005, des entreprises chinoises commencent à s'établir en France, sous la forme de bureaux commerciaux, de quartiers généraux et d'unités de production. L'arrivée de ces entreprises chinoises peut s'avérer profitable pour notre économie et nos emplois, notamment dans les secteurs de l'électronique, des équipements de télécommunication et du tourisme. La politique française à cet égard est menée par l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), présente en Chine continentale depuis 2003, mais implantée de longue date à Hong Kong et Taiwan. L'objectif qui lui est fixé est de prospecter les entreprises chinoises, de les informer sur l'environnement des affaires et de les accompagner dans leur développement en France. L'AFII porte un effort particulier sur le renforcement des liens avec les institutions chinoises au plus haut niveau, telle la Commission nationale de la réforme et du développement (NDRC), équivalent du Commissariat au Plan. Les plus grandes écoles chinoises sont également sollicitées dans ce partenariat, notamment la China Europe International Business School de Shanghai et l'Institut de diplomatie. L'AFII est aussi présente dans les plus grands événements économiques chinois, tels que le Boao Forum ou encore le China Economic Forum, occasions de nouer des relations personnalisées et privilégiées avec les personnalités politiques et les chefs d'entreprises chinois actifs en matière d'investissement international. L'activité de l'AFII est complétée par les actions d'Ubifrance et des missions économiques présentes dans les plus grandes villes chinoises. Sur les douze derniers mois, 75 projets chinois ont été détectés, dont 20 ont, à ce jour, pu aboutir ; une attention particulière a été portée sur la traçabilité de ces dossiers. D'une part, des quartiers généraux de firmes chinoises s'installent en France, notamment en région parisienne, la France étant reconnue comme ayant un rôle central en Europe. D'autre part, des entreprises chinoises rachètent des firmes françaises : la société chimique chinoise Blue Star, filiale de Chem China, a ainsi racheté Adisseo pour 400 MEUR et une branche de Rhodia, pour 500 MEUR, représentant respectivement 1 014 et 800 emplois. Par ailleurs, la question des investissements chinois en France est discutée au plus haut niveau : à l'issue de la XVIIe commission mixte, lieu de rencontre privilégié de la relation économique franco-chinoise, le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi et son homologue Bo Xilai, ont signé un accord portant sur la création d'un groupe de travail pour la promotion des investissements croisés entre la France et la Chine, dont la

première session devrait se tenir en France prochainement.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5123

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Entreprises et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5762

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 827